



Section de Savoie



CAPD du 9 juin : compte rendu...

Le SE-Unsa est intervenu en préliminaire pour poser un certain nombre de questions.



+ Mouvement :

Tout d'abord quelques chiffres :

804 collègues ont participé au mouvement

396 collègues obtiennent un poste

217 collègues sont maintenus sur leur support d'origine

191 collègues sont sans affectation

Dans l'ensemble, on observe que le mouvement est bien plus ouvert cette année notamment sur les secteurs d'Aix les Bains et Chambéry pour lesquels il était encore très difficile d'obtenir un poste l'année dernière. Le secteur de la Combe de Savoie reste très difficile à obtenir encore cette année avec de très forts barèmes...

Quelques postes restent vacants : [consulter la liste des postes](#)

Le travail de vérification de l'ensemble des élus des personnels qui durent déjà depuis plus de 2 semaines avait permis de bien avancer sur le mouvement...mais de nombreuses erreurs ont encore été soulevées en séance...ceci provoquant des modifications et des chaînes en séance... Le SE-Unsa souhaite rappeler que si des documents de travail sont donnés aux organisations syndicales en amont, c'est bien pour faire un travail de vérification qui permet de relever des erreurs... pour essayer de rendre le mouvement plus juste. **Ce projet est un document de travail qui n'a pas vocation à être diffusé puisqu'il est bien évidemment faux...et que c'est uniquement la CAPD qui entérine les nominations.**

L'ensemble des élus du personnel ont dénoncé pendant des années l'envoi aux collègues du pré-projet. Celui-ci était très mal vécu par les collègues, qui suite à la CAPD, se voyaient perdre le poste sur lequel ils étaient normalement affectés... L'administration avait répondu de manière favorable à nos revendications pour permettre un mouvement plus serein et plus juste.

Le SE-Unsa respecte donc cette règle en ne communiquant pas ce pré-projet...c'est pour nous une évidence.

Poste de référent : Le SE-Unsa est intervenu pour alerter l'administration sur le problème posé par les postes de référents. En effet, un collègue nommé sur ce poste est rattaché à l'IEN ASH, c'est-à-dire qu'il peut être affecté sur n'importe quelle circonscription en Savoie. Pour le SE-Unsa, ce n'est pas acceptable pour les collègues qui s'engagent sur ce type de poste. Nous avons demandé, pour l'année prochaine, qu'une réflexion soit menée pour définir des secteurs et qu'ensuite les enseignants qui postulent sur ce type de poste



Section de Savoie

puissent le faire sur des secteurs bien définis. L'IA répond favorablement à notre demande.

Maitre E : 2 postes restent à pouvoir : Aime et Modane. Le SE-Unsa a demandé qu'un appel à candidature soit fait pour pouvoir ces postes. L'IA ne le souhaite pas. Le SE-Unsa demande que néanmoins ces postes puissent être pourvus par des collègues qui en feraient la demande et qui s'engageraient à passer le CAPA-SH. Nous invitons tous les collègues dans ce cas à se faire connaître auprès de l'administration en écrivant à l'IA (sous couvert de son IEN). Pensez aussi à nous contacter pour que nous puissions connaître votre demande et intervenir auprès de l'administration. Pour le SE-Unsa, il est important que ces postes soient maintenus.

Attention : des collègues arrivent au mouvement sur des postes de maitre E avec un CAPA-SH qui n'est pas de la bonne option. Votre nomination est à titre définitive sous réserve de l'obtention de la bonne option durant l'année. Il faudra donc vous inscrire au CAPA-SH option E, vous n'aurez que la partie pratique à passer. Le SE-Unsa conseille de vous rapprocher du conseiller pédagogique ASH pour faire le point avec lui.

TRS : les élus du personnels ont abordé le problème des postes de TRS qui ont, malgré la circulaire, été demandés par de nombreux collègues...et qui ont donc été des « vœux perdus ». Le SE-Unsa a demandé, que l'année prochaine, qu'un commentaire soit rajouté en face de chaque poste de TRS sur la liste des postes du mouvement.

TRB : il restera quelques postes pour la phase d'ajustement (et donc à titre provisoire)

Aix les Bains : 1 poste

St Jean de Maurienne : 1 poste

Moutiers : 2 postes

Albertville : 2 postes

Chambéry 4 : 2 postes

Chambéry 1 : 1 poste

Combe de Savoie : 1 poste

Parmi, ces postes, 1TRB Chambéry 4 et 1TRB Albertville seront des postes profilés anglais pour permettre le remplacement dans les écoles du dispositif EMILE (immersion anglais).

Les élus du personnel ont émis de nombreuses réserves sur ce dispositif qui donne la possibilité d'enlever un de ces TRB qui remplace déjà dans une école pour le mettre sur un remplacement dans une école en immersion. Ceci va à l'encontre de toute continuité pédagogique...

Postes de direction

13 directions vacantes et 3 chargés d'école vacants à l'issue de la première phase. [Voir la liste](#)

Beaucoup de petites directions sur la Tarentaise mais aussi des postes de direction à Chambéry, Aix les Bains ou Albertville.

Un appel à candidature va très vite être lancé.

Qui peut arriver sur ces postes :

- Les directeurs déjà en poste ne peuvent pas postuler car on ne peut pas « déshabiller » une direction pour une autre



Section de Savoie

- Les collègues ayant la liste d'aptitude de direction
- Tous les autres collègues

Pour départager les demandes :

- Priorité à la liste d'aptitude et quand plusieurs collègues ont la liste d'aptitude, c'est le barème qui départage...
- Si aucun collègue n'a la liste d'aptitude, c'est le collègue ayant le plus fort barème qui obtient le poste.

Pour rappel, ces postes sont vacants à la première phase du mouvement, les collègues obtenant un de ces postes de direction cette année à la phase d'ajustement seront nommés à titre provisoire et seront prioritaires l'année prochaine (si liste d'aptitude ou inscription sur la liste d'aptitude l'année prochaine) pour obtenir ce poste à titre définitif.

Le poste de direction de Chantemerle à Chambéry est un poste à profil car en REP+, il faudra donc passer un entretien pour pouvoir obtenir ce poste.

Postes bloqués réservés PES :

17 postes ont été bloqués pour les collègues PES (12 nouveaux PES + 5 collègues en prolongation de scolarité) car il manquait des supports à 50%.

Ces postes seront donc donnés à des PES pour 50% de leur temps et ils seront complétés par des collègues sans affectation à 50% (temps partiels) à la phase d'ajustement.

Liste des supports élémentaires :

- + Albertville Val des Roses (REP)
- + Brison Saint Innocent
- + Challes les Eaux
- + Chambéry Bissy Jacques Prévert
- + Châteauneuf Malataverne
- + La Ravoire Pré Hibou
- + Mercury Joseph Trolliet
- + Méry
- + Saint Alban Leysse René Cassin
- + Modane Jules Ferry

Liste des supports maternelles :

- + Barby Le Manège
- + Chambéry Le Biollay
- + Chambéry Le Mollard (REP+)
- + La Rochette Les Grillons
- + Moutiers Les Salines Royales
- + Ugine Michel Zulberti
- + Verrens Arvey



Section de Savoie

Collègues sans affectation :

Comme l'année passée, les collègues devront remplir une fiche navette. Vous pouvez [cliquez ici](#) pour avoir une première vue sur le projet de fiche navette. Il y aura toujours les 31 secteurs à classer par ordre de préférence (obligation de tous les classer), puis il faudra aussi classer les types de postes souhaités (adjoint élémentaire, adjoint maternelle, remplaçant, postes fractionnés) de 1 à 4. Ensuite si vous souhaitez travailler en ASH, il faudra classer de 1 à 5 ou de 1 à 6 les types de postes en intégrant les postes en ULIS/CLIS et en SEGPA/EREA.

Pensez à nous envoyer une copie de cette fiche navette, celle-ci sera le seul document que nous aurons pour vérifier votre nomination en phase d'ajustement. Si vous ne nous l'envoyez pas, nous l'aurons pas...

Pensez aussi à nous transmettre tout autre élément que nous pourrions préciser en groupe de travail

+ Liste d'aptitude PE :

Le contingent était de 4 passages d'instituteur à professeur des écoles cette année. Il y avait 7 demandes.

Pour information, il reste aujourd'hui 28 collègues instituteurs en Savoie

+ Hors classe : 65 collègues promus à la hors classe cette année. Le SE-Unsa accueille de manière favorable l'augmentation du ratio depuis 2012 qui permettra à un plus grand nombre de collègues de partir à la retraite avec une pension un peu plus importante. Le SE-Unsa continue cependant de demander un ratio supérieur pour atteindre 7% du corps de PE.

Barème du dernier promu : 40.5

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à nous contacter à 73@se-uns.org

+ INEAT-EXEAT : le SE-Unsa a posé la question des INEAT-EXEAT à l'IA en lui demandant d'accorder dès à présent des EXEAT. En effet, un certain nombre de ces collègues seront en situation compliquée s'ils n'obtiennent pas leur changement de département...et ils seraient alors obligés de « se mettre » en disponibilité...ses personnels seront donc dans tous les cas perdus car ils n'enseigneront pas en Savoie.

Réponse de l'IA : aucun exeat accordé pour l'instant et d'ailleurs il n'y pas non plus d'INEAT (entrée dans le département) encore accordé. Les INEAT-EXEAT et les temps partiels sont les deux leviers pour le calibrage (avoir le bon nombre de personnels devant une classe à la rentrée). La situation reste tendue mais si ceci s'améliore, la priorité sera donnée à l'acceptation de temps partiels supplémentaires.

+ Temps partiels : le SE-Unsa est intervenu pour dénoncer la méthode employée pour la gestion des demandes de recours. Si les personnels pour lesquels un refus avait été prononcé en groupe de travail devaient être reçus (obligation de la part de l'administration) pour leur signifier les motifs du refus et pour aussi écouter les arguments de leur recours, il n'est pas acceptable que ces mêmes collègues reçoivent un courrier juste avant



Section de Savoie

l'entretien ; ce courrier leur signifiant que suite à un réexamen de leur dossier, le temps partiel était refusé.

Réponse de l'administration : des demandes de recours ont été refusées mais certaines ont été acceptées. L'administration nous informe que les collègues ont vraiment été écoutés et qu'il pourrait y avoir des changements.

Depuis le début, le SE-Unsa demande qu'un groupe de travail soit à nouveau réuni avec l'administration, les organisations syndicales, le médecin des personnels et l'assistante social pour revoir tous les dossiers comme pour le premier groupe de travail : ceci permettrait de traiter chaque dossier dans la plus grande transparence. **Un groupe de travail est acté mardi 16 juin à 9 heures. Pensez à nous faire remonter vos demandes de recours et les raisons qui les motivent à 73@se-uns.org ou par tél au 04 79 62 28 72.**

+ Récupération des heures de remplacement : le SE-Unsa et l'ensemble des élus du personnel demandent qu'un point soit fait le plus rapidement possible. Pour le SE-Unsa, les collègues doivent pouvoir récupérer toutes leurs heures supplémentaires. Il faut aussi que ceci puisse s'organiser le plus vite possible pour permettre de le faire sans que cela nuise au remplacement dans les écoles.

+ Stage de direction : le SE-Unsa est intervenu pour demander un éclaircissement sur les départs en stage de direction pour les collègues nouvellement nommés. Si nous pouvons comprendre les délais très serrés, le SE-Unsa est intervenu pour rappeler qu'il était difficile pour un certain nombre de ces collègues de s'organiser. Si un mail a bien été envoyé, tous n'ont pas compris qu'ils pouvaient postuler sur un groupe plutôt que sur l'autre.

Réponse de l'administration : des demandes ont été formulées par un certain nombre de collègues, elles seront prises en compte.

Les convocations devaient partir le mardi après-midi même...

Le SE-Unsa a demandé que pour l'année prochaine, le mail envoyé soit plus explicite et les invite à se positionner sur l'une des deux périodes.